

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOU

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur José ALMEIDA	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**SPLAAD - Ecopôle Valmy à Dijon – Avenant n°4 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Territoire Grand Nord » - Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 - Approbation**

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de cette opération établi à la date du 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD du 17 décembre 2020 a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable. Initialement ouvert du 1er juillet N au 30 juin N+1, il est désormais calé sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre N.

Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 1er juillet 2020 a eu une durée de 6 mois puisqu'il a été clôturé au 31 décembre 2020.

Cette modification emporte diverses conséquences sur les dispositions de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Territoire Grand Nord », qui doit ainsi être mise à jour en conséquence. Tel est l'objet de l'avenant n°4, soumis à votre approbation.

Il est rappelé que le Conseil communautaire a décidé, le 24 juin 2010, de confier à Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, la mise en œuvre du projet urbain du territoire Grand Nord sur la ville de Dijon et d'activer le lot 1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy".

Pour mémoire, les objectifs d'aménagement de ce lot 1 reposent sur la volonté de la collectivité de :

- confirmer la vocation tertiaire de l'entrée nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation en cours du Parc Valmy,
- finaliser l'entrée nord de l'agglomération par un aménagement paysagé soigné,
- créer une nouvelle polarité permettant de remailler l'entrée nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- mener une politique de développement économique durable.

Par délibération de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise du 27 Septembre 2012 la ZAC "Ecopôle Valmy" a été créée. L'approbation du dossier de réalisation a fait l'objet d'une délibération du 27 juin 2013.

Maitrise foncière

Au 31/12/2020, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élève à la somme de 1 299 331,77 € TTC.

Il est prévu d'acquérir au cours du présent exercice, une parcelle du domaine de public de l'Etat ainsi que des reliquats de parcelles appartenant à la Métropole et à la ville de Dijon. Ces parcelles sont indispensables à la réalisation des parkings sud.

Etudes

La majorité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée ainsi que les études réglementaires requises pour l'ensemble de l'opération.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2020 s'élèvent à 202 883,94 € TTC.

Pour le prochain exercice, des dépenses de géomètre sont prévues en lien avec la commercialisation.

Travaux

Les travaux de l'échangeur sont terminés. Les réserves ont été levées et l'ouvrage complet a été remis à Dijon Métropole selon Convention de Remise d'ouvrage en date de valeur de mars 2016.

Au 31 décembre 2020, ces travaux enregistrent 5 646 095 € TTC de factures.

Les travaux de VRD de la tranche 1 ont démarré en février 2015. Les finitions des trottoirs Ouest de l'avenue principale, des venelles, de la voie de desserte des parkings publics le long de la Rocade et la pose du mobilier urbain le long des bassins de rétention seront réalisées au fur et à mesure de la construction des programmes immobiliers.

Au 31 décembre 2020, ces travaux enregistrent 2 636 933,59 € TTC de factures.

Des travaux de finition de la tranche 1 sont prévues pour la fin de l'exercice 2021 et le début d'année 2022 pour adapter les bassins de rétention au nouveau PLU et réaliser partiellement les stationnements au sud.

Commercialisation

Aucune vente n'a été réalisée sur l'exercice. Des compromis signés en 2019 et 2020 sur les lots 3-1, 3-2, 4-1 et 4-2, devraient aboutir à la signature d'un acte de vente courant 2021.

Un prospect est identifié sur le lot 2 qui pourrait aboutir à la signature de compromis de vente courant 2021.

Compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisées arrêtés au 31 décembre 2020 à un montant de 24 925 150 € HT partir des éléments comptables constatés à cette même date ne subissent pas de modification par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel du dernier compte rendu à la collectivité.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2020 de 13 384 500,88 € TTC et un état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées à cette même date de 2 863 618 € TTC.

Vu l'avenant n°4 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Territoire Grand Nord ».

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecopôle Valmy » transmis par la SPLAAD à Dijon Métropole, et arrêté au 31 décembre 2020 comportant en annexe :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°4 à la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Territoire Grand Nord » ;
- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecopôle Valmy » arrêté au 31 décembre 2020 et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 8 PROCURATION(S)	